

2022-0975  
2022-03-04

**BANVEL K**

**DICAMBA K CONCÉNTRE DE FABRICATION**

**POUR LA FABRICATION SEULEMENT**

**HERBICIDE**

**SOLUTION**

**GARANTIE:** Dicamba, présent sous forme de sel de potassium ... 31,0% é.a.

**AVERTISSEMENT, contient l'allergène sulfites**

**N° D'HOMOLOGATION** 20354 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



**POISON**

**DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX**

**IRRITANT POUR LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**CONTENU NET:** Vrac

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

No. Tél (289) 360-1300

## MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PRÉCAUTIONS

### EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec les vêtements. CORROSIF pour les yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Cause une irritation de la peau et des muqueuses. NE PAS mettre sur la peau.

Quand il est utilisé pour la fabrication, les travailleurs utilisant ce produit doivent porter des vêtements protecteurs : bottes de sécurité, combinaison, gants imperméables et des lunettes de sécurité/écran facial. Entreposer loin des semences, fertilisants, insecticides ou fongicides.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix.

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale.

EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT, contenir le déversement, balayer soigneusement et recueillir dans des fûts puis laver à fond avec du détergent et de l'eau. Recueillir le liquide de lavage; ne pas laisser s'égoutter dans les fossés de drainage ou les égouts.

Pour plus de détails et le nettoyage des déversements, contacter le fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

## **PRODUITS D'EXTINCTION DU FEU**

Bruine ou pulvérisation d'eau, mousse et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## **PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE**

Dans le cas d'un feu très intense, porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Les produits de décomposition sont dangereux pour la santé. Utiliser de l'eau pour abaisser la température des contenants exposés au feu. À la première occasion, sortez du feu.

2022-0975  
2022-03-04

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.